

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022



Le nombre de Conseillers Municipaux
en exercice est de 15

OBJET

TARIFS PUBLICS 2023

Délibération DB-2022-58
Voix pour : 15

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Treize Décembre à Dix-Neuf Heures et Trente minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS, Isabelle CHAMPAGNE, Séverine BIGOURIE, Guy CHARBONNIER, Pierre-Yves CHARTIER, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Bernadette JACQUEMARD, Annick KERVOËL, Linda LE BERRE, Sandrina MENDES, Eric MERIENNE, Marie-Gabrielle ROLAND, Marcel SERANDOUR
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Amélie GOULVEN

Il apparaît indispensable de revoir la politique en matière de location des matériels et ce, pour plusieurs raisons :

- L'usure accélérée de matériel acheté par la commune initialement pour les festivités de la commune et/ou des associations
- Le manque de soin, parfois, avec des montages non conformes, du matériel mal stocké, rendu sales, mouillé ou en désordre (notamment pour ce qui concerne les barnums)
- La concurrence faite aux entreprises dont c'est le métier, par des tarifs déloyaux
- Est-ce une mission de service public que de commercialiser des biens à vocation festive ?
- Le temps consacré par les agents (techniques et administratif) à la gestion de cette mission à usage privé (pour chaque location de barnum : 2 agents pendant 1 h x 2 = 4 h de travail perdu pour les missions de services public + inventaire à chaque retour de matériel voire nettoyage)

Il est donc proposé de continuer à proposer ce service, mais à la marge, avec un tarif qui ne vient pas en concurrence déloyale avec les entreprises du secteur.

TARIFS MUNICIPAUX 2023		
LOCATIONS		
SALLE DES LOISIRS (Caution : 100 €)	Habitants	Extérieurs
- REUNION D'ASSOCIATION TRÉVENEUCOISE	Gratuité	
- REUNION D'ASSOCIATION EXTERIEURE		40 €
- REUNION D'ASSOCIATION DONT LE PERIMETRE EST ETENDU A PLUSIEURS COMMUNE DONT TREVENEUC (GJSG, Cols bleus, parents d'élèves etc.)	Gratuité	
- APERITIF	120 €	180 €
- BUFFET/REPAS	250 €	450 €
- EXPOSITION DES ASSOCIATIONS TRÉVENEUCOISES	Gratuité	
- EXPOSITION (vacances scolaires exclusivement)	10 €/jour	
- RÉUNIONS PUBLIQUES de représentants politiques	Gratuité	
MATÉRIEL		
<i>Une caution de 100 € sera demandée systématiquement</i>		
- TENTE 5 m x 8 m (sauf période du 01/11 au 28/02)	400 €	
- TABLES ET BANCS	50 €/WE + 10€/jour suppl	
- LIVRAISON (uniquement transport du matériel communal loué)	100 €	
CONCESSIONS		



COMMUNE DE TRÉVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Treize Décembre à Dix-Neuf Heures et Trente minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS, Isabelle CHAMPAGNE, Séverine BIGOURIE, Guy CHARBONNIER, Pierre-Yves CHARTIER, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Bernadette JACQUEMARD, Annick KERVOËL, Linda LE BERRE, Sandrina MENDES, Eric MERIENNE, Marie-Gabrielle ROLAND, Marcel SERANDOUR
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Amélie GOULVEN

CIMETIERE	
- 15 ANS	120 €
- 30 ANS	225 €
COLUMBARIUM	
- 10 ANS	470 €
- 20 ANS	845 €
- 30 ANS	1 265 €
TAXES ET REDEVANCES	
REDEVANCE D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE COMMUNALE COMMERCES AMBULANTS (par délibération du 12 juillet 2022)	
- Redevance emplacement	2 € TTC/jour
- Option : redevance électricité	3 € TTC/jour
PUBLICATIONS	
-Insertion publicitaire bulletin municipal	80 € TTC/an
- Insertion location saisonnière bulletin municipal	25 € TTC/an
PHOTOCOPIES	
-copie simple N&B	0,20 €
-copies recto-verso N&B	0,30 €
-copie couleur	0,40 €
-copie couleur recto-verso	0,60 €
VENTE PRODUITS TOURISTIQUES	
-Autocollant Logo Tréveneuc	1,5 €
-MUG logo de Tréveneuc à l'unité	6 €
-MUG logo de Tréveneuc lot de 5	27 €
-MUG logo de Tréveneuc lot de 10	50 €
-Sacs en jute Logo Tréveneuc	5 €
-Cendrier de poche Logo Tréveneuc	0,50 €

- ✓ **DEMANDE** de mettre en œuvre cette concertation dont le cadre général est fixé par la présente délibération.
- ✓ **RAPPELLE** qu'au-delà de cette concertation obligatoire, celle-ci se poursuivra tout au long de la vie du projet qui s'inscrit dans une temporalité particulièrement longue.

Pour copie conforme,
Le Maire, Marcel SERANDOUR

